UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT **I.630** Corrigendum 1 (03/2000)

SÉRIE I: RÉSEAU NUMÉRIQUE À INTÉGRATION DE SERVICES

Principes de maintenance

Commutation de protection ATM Corrigendum 1

Recommandation UIT-T I.630 - Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

# RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE I

# RÉSEAU NUMÉRIQUE À INTÉGRATION DE SERVICES

STRUCTURE GÉNÉRALE	
Terminologie	I.110-I.119
Description du RNIS	I.120-I.129
Méthodes générales de modélisation	I.130-I.139
Attributs des réseaux et des services de télécommunication	I.140–I.149
Description générale du mode de transfert asynchrone	I.150–I.199
CAPACITÉS DE SERVICE	
Aperçu général	I.200-I.209
Aspects généraux des services du RNIS	I.210-I.219
Aspects communs des services du RNIS	I.220-I.229
Services supports assurés par un RNIS	I.230-I.239
Téléservices assurés par un RNIS	I.240-I.249
Services complémentaires dans le RNIS	I.250-I.299
ASPECTS GÉNÉRAUX ET FONCTIONS GLOBALES DU RÉSEAU	
Principes fonctionnels du réseau	I.310-I.319
Modèles de référence	I.320-I.329
Numérotage, adressage et acheminement	I.330-I.339
Types de connexion	I.340-I.349
Objectifs de performance	I.350-I.359
Caractéristiques des couches protocolaires	I.360-I.369
Fonctions et caractéristiques générales du réseau	I.370-I.399
INTERFACES UTILISATEUR-RÉSEAU RNIS	
Application des Recommandations de la série I aux interfaces utilisateur-réseau RNIS	I.420-I.429
Recommandations relatives à la couche 1	I.430-I.439
Recommandations relatives à la couche 2	I.440-I.449
Recommandations relatives à la couche 3	I.450-I.459
Multiplexage, adaptation de débit et support d'interfaces existantes	I.460-I.469
Aspects du RNIS affectant les caractéristiques des terminaux	I.470-I.499
INTERFACES ENTRE RÉSEAUX	I.500-I.599
PRINCIPES DE MAINTENANCE	I.600-I.699
ASPECTS ÉQUIPEMENTS DU RNIS-LB	
Equipements ATM	I.730-I.739
Fonctions de transport	I.740-I.749
Gestion des équipements ATM	I.750-I.759
Aspects multiplexage	I.760-I.769

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

## **Recommandation UIT-T I.630**

# Commutation de protection ATM

COD	DI/	TATE	L/I	TN / 1
COR	KIU	TEIN	ひし	HVI I

## Résumé

Le présent corrigendum apporte des améliorations et des corrections de forme mais pas de modifications techniques à la première version (02/99) de la Recommandation UIT-T I.630.

#### **Source**

Le Corrigendum 1 de la Recommandation I.630 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 13 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 10 mars 2000 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

## **AVANT-PROPOS**

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

#### **NOTE**

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

#### © UIT 2001

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## **Recommandation UIT-T I.630**

## **Commutation de protection ATM**

#### **CORRIGENDUM 1**

#### 1 Introduction

Le présent corrigendum apporte des améliorations et des corrections de forme mais pas de modifications techniques à la première version (02/99) de la Recommandation UIT-T I.630.

# 2 Paragraphe 3

Supprimer la dernière phrase "Cette action ne peut être déclenchée lorsqu'une panne de signal mobilise déjà l'entité de protection." du paragraphe 3.10 commutation forcée pour l'entité active #n.

Remplacer les définitions de VCG P, VCG W, VPG P et VPG W par les définitions ci-après:

- **3.32 VCG P**: entité de protection dans un domaine protégé de groupe VC.
- **3.33** VCG\_W: entité active dans un domaine protégé de groupe VC.
- **3.36 VPG P**: entité de protection dans un domaine protégé de groupe VP.
- **3.37 VPG W**: entité active dans un domaine protégé de groupe VP.

Ajouter la définition suivante:

**3.39 trafic normal**: trafic protégé par deux entités de transport possibles, l'entité active et l'entité de protection.

## 3 Sous-paragraphe 5.3.1

Modifier la Figure 4/I.630 comme suit:

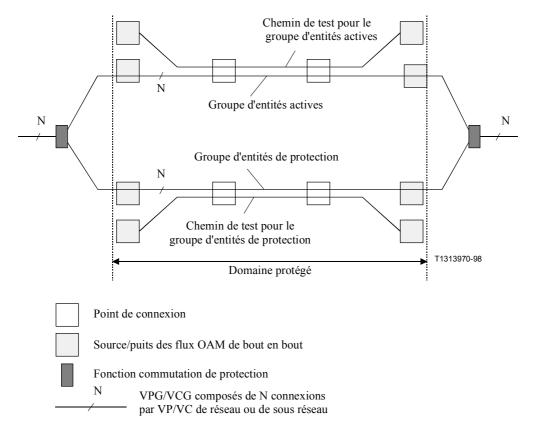


Figure 4/I.630 – Protection 1+1 ou 1:1 de chemin/groupe T

## 4 Sous-paragraphe 5.8

Remplacer la Figure 9/I.630 par la figure suivante qui représente la relation entre la numérotation des bits des octets de la cellule et la numérotation des bits des octets K1 et K2:

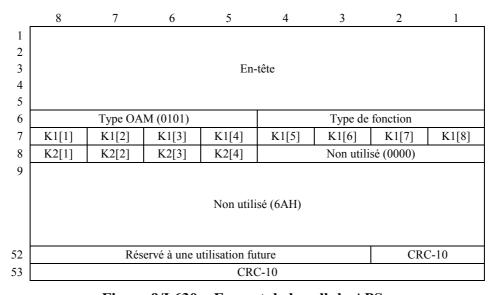


Figure 9/I.630 – Format de la cellule APS

# SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication